

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2013 portant création du Service Universitaire du Français Langue Etrangère (SUFLE),
Vu les Statuts du Service Universitaire du Français Langue Etrangère (SUFLE) ;

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Marie-Anne ROSSIGNOL, est nommée Directrice adjointe du Service Universitaire du Français Langue Etrangère (SUFLE) à compter du 26 octobre 2020.

Article 2 :

Madame Marie-Anne ROSSIGNOL exercera ses fonctions jusqu'au terme du mandat de l'administrateur provisoire du Service Universitaire du Français Langue Etrangère (SUFLE).

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26 Octobre 2020



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

